



Parc
naturel
régional
du Pilat



RECU le
20 JAN. 2006

Pélussin, le 17 janvier 2006

Monsieur Philippe MARZOFF
Président de la Commission Particulière
Du Débat Public sur la politique des
transports
26 Boulevard Saint Roch

84000 AVIGNON

Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine-Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise - Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier concernant le débat public sur la politique des transports dans le couloir rhodanien, je vous prie de trouver, sous ce pli, quelques réflexions préalables pour la mise en place de la Commission Particulière du Débat Public.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

F. GROSSETETE
Présidente du Parc du Pilat
P.O. Le Directeur,

J.P. TERRADE

Préparation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et de l'Arc Languedocien

Organisme : Parc naturel régional du Pilat

Représentant : Madame Françoise GROSSETETE
Fonction : Présidente

Coordonnées : Parc naturel régional du Pilat – B.P. 57 – 42410 PELUSSIN

- Attentes et objectifs de ce débat :

Je souhaite que soient abordées les problématiques de transport autres que celles qui concernent l'axe Nord-Sud pour la région lyonnaise. En effet, les perspectives d'augmentation des trafics seront d'autant plus problématiques dans ce secteur où se croisent, et se croiseront encore davantage, les flux Est/Ouest, Nord-Est/Sud, et Nord-Ouest/Sud.

- Problématiques et thématiques à aborder :

Il sera nécessaire d'envisager :

- les différents impacts de chacune des infrastructures en particulier dans le domaine des pollutions, des paysages et de l'impact sur l'étalement urbain.
- Les différents modes de transport au regard du développement durable.

- Dossier d'information soumis au débat :

Le dossier d'information doit mettre en évidence les espaces naturels remarquables et plus particulièrement les territoires qui se sont engagés à leur préservation.

- Outils d'information du public :

Tous les outils d'information devraient être utilisés pour l'information du public : média, plaquettes, débat public...